

Compteur MONOPHASÉ



Notice d'utilisation
du compteur communicant AMM

Le compteur communicant AMM en détail

1 Indicateur lumineux de consommation

Il clignote en fonction de la quantité d'électricité consommée (plus celle-ci augmente, plus le voyant clignote rapidement).

2 Afficheur

Il permet de visualiser, à la demande, la plupart des paramètres du compteur.

3 Touches de défilement des données

En appuyant sur les touches + et -, les informations défilent sur l'afficheur.

1

2

3



4 Numéro du compteur

Vous pourrez vérifier que le numéro de compteur correspond à celui de votre facture.

6

6 Voyant lumineux

Ce voyant s'allume lorsque le compteur est coupé et que vous êtes autorisé à le remettre en service. Pour cela, appuyez plus de 2 secondes sur la touche +.

5

5 Clips d'ouverture du capot

L'ouverture du capot vous permet d'accéder au contact sec, à son fusible et à la télé-information client.

8

8 Télé-information client

Différentes informations du compteur (consommation, puissance apparente et période tarifaire en cours) sont émises sur cette liaison de télé-information.

7

7 Contact sec

Le compteur peut, via le contact sec, mettre en marche et arrêter automatiquement certains appareils électriques (ballon d'eau chaude, par exemple). Pour mettre en place cette fonction, consultez votre installateur.

9

9 Fusible contact sec

En cas de besoin pour remplacer le fusible, consultez votre installateur.



POUR VOTRE SÉCURITÉ



- Le compteur est sous tension, y compris lorsque vous coupez le courant au disjoncteur ; ne cherchez pas à le démonter ou à le déplacer.
- Le compteur est raccordé à des câbles, visibles ou encastrés ; ne percez jamais à proximité sans être certain de pouvoir le faire sans les endommager (risque grave d'électrocution ou d'incendie).
- Lorsque vous réalisez des travaux électriques sur votre installation intérieure, coupez toujours l'électricité au disjoncteur, même si le compteur AMM est hors tension.
- Lorsque vous demandez une augmentation de puissance contractuelle, il demeure de votre responsabilité de vous assurer de la capacité admissible par votre installation en aval du disjoncteur.

Les informations que vous pouvez consulter directement sur le compteur



Index de consommation en kWh

Option tarifaire

Pour faire défiler les informations, appuyez sur  ou 

Ci-dessous, quelques exemples d'affichages sur le compteur

**BASE
NOM DU CONTRAT**

Nom de votre contrat :
indique l'option tarifaire choisie dans
votre contrat de fourniture d'électricité.

**15 kVA PUISSANCE
SOUSCRITE**

Puissance souscrite :
puissance souscrite dans votre contrat.

**3252 VA
PUISSANCE APP**

Puissance apparente :
puissance utilisée au moment
de la consultation.

**8647 VA
PUISSANCE MAX**

**Puissance maximale atteinte dans
la journée, au moment de la lecture**
(réinitialisation à minuit chaque jour).

Consultez le site Internet : www.rges.fr ou www.rgeb.fr ou www.reh-leshouches.fr
pour plus d'informations sur
le fonctionnement du compteur AMM et pour visualiser l'intégralité des affichages.

Que faire si vous n'avez plus d'électricité ?



Si le disjoncteur est en position **O**, débranchez ou arrêtez des appareils électriques, puis remettez le disjoncteur en position **I**.

1 Vérifiez le disjoncteur



Si le disjoncteur est en position **I**, deux cas sont possibles :

CAS 1

Vous avez un accès facile au compteur AMM

2

Vérifiez l'alimentation du compteur.
Pour cela, consultez l'afficheur du compteur AMM.

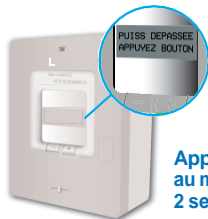
Si le message **PUISS DÉPASSÉE** apparaît, cela signifie qu'il y a eu un dépassement de puissance.

Pour faire revenir le courant :

- débranchez ou arrêtez des appareils électriques, de manière à réduire votre besoin de puissance ;
- puis, appuyez plus de 2 secondes sur le bouton

Cela aura pour effet de faire revenir le courant.

Si l'électricité ne revient pas ou recoupe, cela signifie que vous n'avez pas débranché un nombre suffisant d'appareils. Renouvelez l'opération.



Appuyez au moins 2 secondes

Si le message **CONTACTEZ VOTRE FOURNISSEUR** apparaît, veuillez contacter votre fournisseur d'électricité.



Appelez votre fournisseur d'électricité

CAS 2

Le compteur AMM n'est pas accessible facilement

2 **Débranchez ou arrêtez des appareils électriques en gardant au moins quelques appareils en marche.**



Positionnez le disjoncteur en position **O**, attendez 3 secondes et remettez le disjoncteur en position **I**.

Si l'électricité ne revient pas, contactez le centre de dépannage de votre régie.

Si rien ne s'affiche sur l'écran du compteur, ou dans tous les autres cas, appelez le numéro de dépannage de votre régie.

Le compteur communicant AMM, nouvelle génération, vient d'être installé chez vous

Comme son prédécesseur, il permet de mesurer votre consommation d'électricité. Cette notice vous présente les principales fonctionnalités du compteur communicant AMM.

CE QUE VOUS APPORTE CE NOUVEAU COMPTEUR

Le relevé à distance quotidien de votre consommation électrique réelle.

Les interventions techniques courantes se feront désormais à distance sans vous déranger et dans des délais plus rapides. Plus besoin d'être présent ou de prendre rendez-vous !

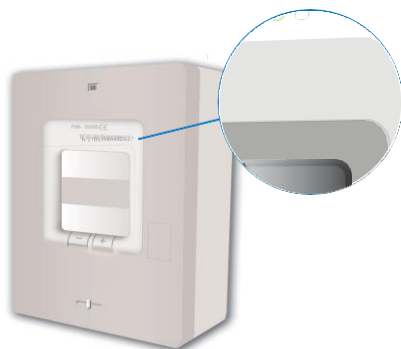
En cas d'incident ou de panne sur le réseau, le diagnostic sera facilité, et vous pourrez ainsi être dépanné plus vite.

ET DEMAIN ?

Pour mieux maîtriser votre énergie, vous pourrez suivre au quotidien l'évolution de votre consommation

OÙ EST SITUÉ LE COMPTEUR COMMUNICANT AMM ?

Dans une maison ou un local individuel, le compteur d'électricité se trouve généralement dans un coffret situé à l'extérieur du logement, dans l'entrée, dans la cave ou dans le garage. Dans un immeuble collectif, si le compteur ne se trouve pas à l'intérieur du logement, repérez la gaine technique ou le local professionnel généralement situé sur le palier ou en bas de l'immeuble.



COMMENT IDENTIFIER LE COMPTEUR ?

Pour l'identifier, munissez-vous du numéro de compteur figurant sur votre facture. Vous retrouverez ce numéro sur la face avant du compteur. Vous pouvez également identifier le compteur avec le numéro de PRM (PDL) indiqué sur votre facture. Pour cela, faites défiler les affichages du compteur (appui sur la touche +) jusqu'à lire la valeur du « numéro de PRM ».

La Régie Gaz Electricité de Bonneville (RGEB), La Régie Gaz Electricité de Sallanches (RGES), ou La Régie Electricité des Houches (REH) traitent vos données à caractère personnel, conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles et, en particulier de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données). Le Compteur communicant AMM collecte plusieurs types d'informations (par exemple les index de consommation et la puissance souscrite) qui font l'objet d'un traitement informatique afin de permettre aux Régies d'assurer ses missions de service public, telles que définies par le code de l'énergie, notamment en matière de comptage, d'exploitation, d'investissement et de développement du réseau de distribution électrique. Sauf opposition de votre part, votre consommation électrique à un pas horaire est enregistrée uniquement dans votre compteur communicant AMM en local et sans transfert de données. Par ailleurs, en dehors des cas de collecte par les Régies pour les besoins de ses missions de service public, ces données ne sont collectées qu'avec votre consentement libre, spécifique et éclairé. Ces données ne peuvent être conservées que pour une durée maximum de 24 mois. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes et d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité aux données à caractère personnel vous concernant ; vous pouvez l'exercer directement par courrier à votre Régie. Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale actuelle et votre référence PDL accompagnée d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

La Régie Gaz Electricité de Bonneville, La Régie Gaz Electricité de Sallanches et La Régie Electricité des Houches sont des entreprises de service public, gestionnaires du réseau de distribution d'électricité. Elles développent, exploitent, modernisent le réseau électrique et gèrent les données associées. Elles réalisent les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques, indépendamment du fournisseur d'électricité que vous avez choisi.

Régie Gaz Electricité de Bonneville, 15 Rue du Bois des Tours 74130 Bonneville
04 50 97 20 57

Régie Gaz Electricité de Sallanches, 196 Avenue Albert Gruffat 74700 Sallanches
04 50 58 01 44

Régie Electricité des Houches, 81 Route des Gens 74310 Les Houches
04 50 55 52 97